

CONCLUSIONS FINALES DE L'ITALIE

L'Italie prie le Tribunal de rejeter toutes les prétentions du Panama aux motifs qu'elles ne relèvent pas de la compétence du Tribunal, qu'elles ne sont pas recevables ou qu'elles échouent sur le fond, pour les raisons exposées dans le cours de la présente procédure.

De condamner également le Panama aux frais de justice liés à la présente instance.

Le 15 septembre 2018

Le co-agent

(signé)

Giacomo Aiello